

Petit Bulletin Marcillois

Bulletin d'informations municipales

Octobre
2024

édito —



Marcilloises, Marcillois,

Après une rentrée sans encombre, ce bulletin d'automne permet à l'équipe municipale de vous informer du mieux possible concernant l'avancée des nombreux dossiers en cours, à travers les articles des différentes commissions communales.

Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous annoncer le début des travaux dans les prochaines semaines, de la résidence "Les Écolines" au plus proche de la mairie comportant la future crèche et le local périscolaire. Ce chantier d'une

durée de 18 mois va obligatoirement causer une gêne en matière de stationnement. Je demande d'ores et déjà à l'ensemble des usagers de la mairie et du groupe scolaire, de prévoir d'adapter leurs habitudes dans le centre bourg, en se déplaçant davantage à pied et à vélo, ou en se garant sur les parkings un peu plus éloignés (place des Tilleuls, route des Chères, proximité services techniques).

Concernant les autres opérations immobilières (la résidence "Les Aquarelles" et le lotissement "Les jardins d'Annie"), la conjoncture actuelle va obliger les différents aménageurs à adapter leurs offres, qui pourraient à terme augmenter le nombre de logements locatifs, et ainsi permettre à des primo-accédants de bénéficier de solutions intéressantes qui n'existent pas aujourd'hui au sein de notre village. Nous en reparlerons ultérieurement.

Je tenais à porter à votre connaissance l'avancée du dossier concernant la ligne à haute tension de 63 KVA, dont je vous avais fait part dans le précédent bulletin qui prend en compte la totalité du tronçon entre Civrieux d'Azergues et Genay, mais pas seulement notre Commune. Je rappelle qu'il s'agit de la réhabilitation de l'ouvrage actuel et non de la création d'une ligne à haute tension supplémentaire. Le tracé proposé par la Municipalité a déjà revêtu l'assentiment d'un des deux propriétaires terriens concernés ainsi que l'exploitant agricole impacté, et une étude de l'enfouissement éventuel de cette ligne a été demandée à la société RTE, afin d'en connaître le coût.

Ce projet de déplacement de l'autre côté de la voie ferrée permettrait de minimiser l'impact sur notre village situé en milieu semi-rural et surtout supprimer le survol des câbles au-dessus de toutes habitations, afin d'en faire disparaître les servitudes existantes. Il est à noter que le tracé de cet ouvrage ne passera pas au-dessus des salles communales, mais à proximité. Comme pour l'ensemble des dossiers communaux, l'équipe municipale réfléchit et agit toujours dans l'intérêt général de notre Commune, et non individuellement.

Dans le même ordre d'idée, la municipalité a été récemment sollicitée par un opérateur de téléphonie mobile concernant l'implantation d'une antenne relais, pour couvrir une zone défavorisée avec le déploiement de la 5G. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité se positionner, afin que l'ensemble des 4 opérateurs se concertent pour l'optimisation de leurs mâts d'exploitation et une étude approfondie de leur installation future.

Concernant la vente du bâtiment de l'ancienne école, la signature de l'acte authentique aura lieu dans les prochaines semaines. L'autorisation d'urbanisme a été délivrée pour la création des 5 logements au sein du bâtiment, dont les travaux pourraient commencer prochainement. La structure modulaire servant de local de chasse située dans la cour va être démontée et réinstallée partiellement à proximité des courts de tennis.

Depuis la rentrée et le forum du Comité des fêtes, les associations ont repris leurs activités habituelles et nous avons déjà eu le plaisir de se retrouver lors de deux manifestations réussies qui ont animé notre village: l'exposition de voitures anciennes et la brocante des conscrits de la classe en 5. Bravo.

Le bulletin suivant sortant après la cérémonie des vœux prévue en début d'année, j'en profite d'ores et déjà pour vous convier le vendredi 10 janvier 2025 à 19h à la salle des fêtes. Un rappel de cette invitation sera fait dans nos différents moyens de communication.

Votre Maire dévoué, Frédéric BLANCHON

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi de 8h à 13h
Jeudi de 14h à 18h
Vendredi de 13h00 à 16h30

Contactez la mairie

Web : marcillydazergues.com
Courriel : mairie@marcillydazergues.com
Tél. 04 78 43 11 77



Page Facebook
[@marcillydazergues69](https://www.facebook.com/marcillydazergues69)

Commission Urbanisme

Le service urbanisme a traité depuis le début de l'année plus de 30 Déclarations Préalables (DP) dont le quart concernait l'installation de panneaux photovoltaïques. (Nombreux sont ceux qui sont sollicités par EDF ENR ou d'autres dans le cadre des économies en fourniture d'énergie).

Pour autant il est important de préciser que ces installations ainsi que les pompes à chaleur ou installations géothermiques doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (DP). Ces demandes sont présentées parfois directement par l'installateur, dans ce cas il est bon que ce dernier ait l'autorisation confirmée du propriétaire pour éviter l'instruction inutile d'une DP refusée a posteriori par le propriétaire.

D'autre part pour les pétitionnaires en périmètre ABF, la demande est transmise à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) qui selon les cas donne des prescriptions quant à la couleur, l'emplacement ou la nature de l'installation. Les critères retenus sont divers : date de la construction, hauteur du bâti, covisibilité avec le monument historique, orientation des toits et emplacement des annexes.

Il va de soi qu'en fonction de ces paramètres les prescriptions sont différentes. À ce jour il faut savoir qu'aucun refus de principe ne nous a été opposé.

Mathieu ARONICA

Commission Culture



De la Nuit des Etoiles au concert d'Arba Canté

La Commission Culture est heureuse du succès qu'ont connu les deux événements qu'elle vous a offerts ce dernier trimestre.

Le 9 août, dans le cadre de l'opération "Rosé Nuits d'Été" 150 personnes sont venues pique-niquer au stade en écoutant le talentueux duo guitare chant "Honey Moon" et déguster le Beaujolais rosé du Domaine Rivière de Bagnols présenté par Isabelle Rateau. Dès le coucher du soleil et tout au long de la soirée ils ont pu observer le ciel au télescope encadrés par Daniel Ravier et le club chazéen d'astronomie Océan. Ainsi avons-nous partagé avec bonheur cette belle et douce soirée d'été semée d'étoiles filantes.

Le 20 septembre, le pétillant quatuor vocal "Arba Canté" nous a enchanté avec son répertoire de chants du monde à l'église. Quatre-vingts spectateurs se sont régalés de leurs

superbes voix, leurs belles scénographies et leurs joyeuses facéties.

La Commission Culture vous invitera à un Blind Test pour la soirée du 7 décembre et accueillera à nouveau l'aquarelliste Marie Bobin et le chanteur François Gaillard dans leur nouveau concert dessiné sur le thème du voyage en mer le 20 décembre à 20h à la salle des fêtes.

Ghislaine GOUBEAU

Commission Vie Scolaire

Le lundi 2 septembre, la vie a repris au cœur du village avec la rentrée des enfants à l'école des Trois Châteaux. 103 élèves, 5 enseignantes, 2 ATSEM et 6 personnes au périscolaire accompagnent les élèves tout au long de cette année.

Agnès Bigot, directrice, et toute son équipe ont accueilli les enfants et leurs parents dans la cour pour un temps de partage. Puis les parents ont pu rencontrer le Maire Frédéric BLANCHON, Frédérique BURNIER, adjointe à la vie scolaire, et Nathalie HERZOG, responsable du périscolaire, autour d'un café, temps d'échange proposé par la mairie.

Cette année, les élèves n'auront pas activité piscine, cette dernière étant fermée pour gros travaux.

La nouveauté pour le périscolaire sera la mise en place du composteur collectif, qui permettra le compostage des déchets alimentaires.

La prise de conscience du "gaspillage" a déjà permis certains aménagements et dans le cadre de la quinzaine du développement durable, le personnel a pesé les restes alimentaires à chaque repas.

Il nous faut accompagner les enfants afin de maîtriser le plus possible ce gaspillage.

Tout est prêt pour que les enfants vivent cette nouvelle année dans les meilleures conditions possibles.

Frédérique BURNIER

Commission Voirie

De nombreux projets de réfection et d'aménagement de voirie seront réalisés d'ici la fin de l'année.

- **Impasse des Bottières** : pose d'enrobé et de bicouche
- **Impasse des Favelières** : pose de bicouche
- **Chemin de Bramefond** : pose d'enrobé et de bicouche
- **Chemin Profond** : modification d'une partie du fossé nécessitant la pose d'une buse permettant l'évacuation des eaux pluviales dans le ruisseau du Chillon tout en libérant un emplacement pour la pose d'un transformateur par Enedis. Un trottoir sera créé sur la longueur de la buse
- **Impasse de la Carrière** : pose de bicouche
- Aménagement **Route des Chères** entre le cimetière et le pont Berjon

Le fort flux de véhicules aux heures de pointe matin et soir nécessitait un aménagement pour contrôler cette circulation, ralentir la vitesse, voire dissuader les non Marcillois d'utiliser cette voie pour éviter la traversée de Lissieu (merci Waze).

Parallèlement une réflexion est initiée par la commission voirie pour un meilleur contrôle de la vitesse dans la commune et plus particulièrement dans le bourg.

Entretien et tontes

Cette année, la météo pluvieuse aidant, la végétation en bord de routes et chemins pédestres, a été pour le moins foisonnante.

Nos demandes d'interventions ont été plus nombreuses que de coutume.

L'entreprise GEORGES et les Brigades Nature se sont montrées rapides et efficaces.

Les Brigades ont même réhabilité deux portions de chemins de randonnées.

Élagage des arbres et taille des haies

Rappel : Chaque riverain a l'obligation d'élaguer et tailler ses arbustes, arbres, haies et autres végétaux, dès lors qu'elles sont en bordure des voies publiques et privées pour :

- ne pas gêner le passage des piétons, cyclistes ou autres...
- ne pas être en contact avec les conducteurs aériens (fils électriques, fibre ou éclairage public).

En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée.

Le maire peut contraindre le propriétaire négligent à effectuer les tailles nécessaires.

Sans résultat il pourra mandater une entreprise d'élagage, les frais afférents seront à la charge du propriétaire.

Un riverain qui planterait ou laisserait pousser des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route s'expose également à une amende.

Georges SICILIANO

Commission Embellissement

En ce mois d'octobre, la commission embellissement se réunit pour :

- planifier la date des plantations automnales
- planifier les dates pour la préparation des décorations du village
- planifier les dates pour la pose de ces décorations et des guirlandes électriques
- planifier la pose du sapin de noël Place des Tilleuls

Toutes bonnes volontés sont acceptées voire espérées pour nous aider dans ces diverses tâches de poses et de créations.

A savoir : la commission embellissement est essentiellement composée de Marcillois bénévoles.

Georges SICILIANO

Commission Développement Durable

Au début de l'été des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR) ont été définies sur le territoire de notre commune. Ces zones continuent désormais leur long chemin administratif au niveau départemental et régional.

Le 30 septembre, le 1^{er} composteur partagé de la commune a été installé par les Brigades Nature pour la communauté de communes. Il est situé au-dessus du groupe scolaire sur la place du marché. Son installation a été une vraie arlésienne mais il est enfin là. Ce composteur se destine aux foyers marcillois n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur individuel chez eux. Les personnes concernées et intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Quant aux composteurs individuels, la communauté de communes a décidé que les marcillois les recevraient début 2025. Nous vous tiendrons au courant le moment venu.

Benjamin SCAPPATICCI

Commission Bâtiments

Notre nouvel agent technique dédié aux bâtiments a pris ses marques et son rythme de croisière. Ainsi la commune a pu réaliser en interne de nombreux dépannages et petits travaux sans faire intervenir d'entreprises extérieures permettant ainsi de substantielles économies en frais de fonctionnement et une réactivité accrue face aux pannes et autres imprévus.

2024 a toutefois été l'occasion de quelques travaux plus importants comme la pose de film anti-UV (cantine et salle plurivalente), la pose de grilles de protection sur les locaux techniques, le remplacement des arbustes chétifs de la cour de récréation par des arbres de haute-tige (qui feront de l'ombre à terme) durant ces vacances de Toussaint. Toujours en 2024, la commune a fait l'acquisition d'une autolaveuse pour la salle des fêtes afin de permettre un meilleur entretien et avec moins de pénibilité pour notre agent.

En 2025 une réflexion va être menée sur le devenir et les travaux concernant le local de stockage (ex-appartement) à l'étage de la salle de la gare.

Benjamin SCAPPATICCI

Commission Gestion de crise

Les membres de la commission doivent se réunir prochainement pour faire le point sur les dernières obligations en matière de gestion de crise et organiser l'exercice de simulation annuel, afin de se préparer contre les divers phénomènes météorologiques (inondation, tempête de vent, averses de grêle ou de neige lourde, ...). Ceci dans un souci permanent d'aide à la population.

Lors d'un précédent bulletin, j'annonçais notre intention d'ajouter quelques Marcillois au prochain exercice qui se déroulera le 21 novembre ou le 12 décembre de 17h à 20h (thème à confirmer). Si vous êtes intéressés à participer ou simplement être observateur durant la soirée, n'hésitez pas à me contacter en mairie : f.blanchon@marcillydazergues.com

Cela nous permettra de gagner en efficacité et en réactivité le jour J, tout en sachant que chacun doit être acteur de sa propre sécurité.

Vive la solidarité à Marcilly.

Frédéric BLANCHON

Rappels sur les locations des salles communales

Pour donner suite à un problème récent, il est rappelé que les salles communales sont réservées prioritairement aux associations, puis aux particuliers.

Depuis 2023, la Municipalité a décidé de louer la salle des fêtes aux personnes extérieures à la Commune, mais à un tarif permettant de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement. En effet, le tarif préférentiel attribué aux Marcillois tient compte des impôts versés par ailleurs à la Commune par chacun, et ne peut donc pas bénéficier à des personnes non-contribuables sur Marcilly. Toutefois, cette opportunité peut être acceptée pour les descendants de familles marcilloises ou anciens habitants, désireux d'organiser une fête de famille. Aucune autre dérogation ne pourra être acceptée.

Conformément au règlement de location signé au préalable lors de la réservation, la Commune retiendra la différence de tarif sur le montant de la caution, dans le cas d'une location frauduleuse, car il est important que chacun soit vigilant aux ressources communales.

Nous comptons sur le respect et le civisme de tous les Marcillois.

Frédéric BLANCHON

Assemblée Générale de l'Association des Classes en Zéro de Marcilly d'Azergues



L'Association des Classes en Zéro de Marcilly d'Azergues a le plaisir de convier tous les conscrits de la classe en Zéro de Marcilly d'Azergues à son assemblée générale annuelle 2024 !

Date : **30 novembre 2024 à 11h** - Lieu : Salle Communale de Marcilly d'Azergues.

L'ordre du jour comprendra le compte-rendu des activités passées et des discussions sur les évènements futurs de l'association, ainsi que des élections pour le nouveau bureau.

Les candidatures de conscrits sont les bienvenues ! Nous vous remercions par avance de nous faire connaître auprès du bureau actuel en nous contactant !

Pour votre information, seuls les conscrits pourront participer à l'Assemblée Générale.

À 13h, un repas convivial sera organisé pour les conscrits, leurs conjoints, et leurs enfants.

Nous comptons sur votre présence pour partager ce moment important de la vie de notre association.

Pour toute information complémentaire et confirmer si vous plaît votre présence au repas (avec ou sans conjoint, avec ou sans enfant), veuillez contacter Thierry Marcelino au 06 50 12 96 66 par téléphone ou message, ou par email à classeen0marcilly@gmail.com.

Le Bureau

Agenda

NOVEMBRE

Dimanche 3 : AEP - Concours de Belote Coinchée - Salle Saint-Émile

Lundi 11 : Commémoration du 11 novembre 1918 - Monument aux Morts 11h

Lundi 11 : Anciens Combattants - Assemblée Générale - Salle de la Gare - Suivie du vin d'honneur

Vendredi 22 : Confrérie du Noeud du Vigneron - Beaujolais Nouveau - 19h - Salle des Fêtes

Samedi 30 : AG Classes en 0 - Maison Communale 11h

Samedi 30 : Comité des Fêtes - Concert Jo Cusimano & The Gator Club - Salle des Fêtes 20h

DÉCEMBRE

Samedi 7 : Commission Culture - Blind Test - Salle des Fêtes de 19h30 à 21h30

Dimanche 8 : Fête des Lumières - Classes en 5 - Place des Marcilly de France

Vendredi 20 : Commission Culture - Concert dessiné M. Bobin et F. Gaillard – Salle des Fêtes 20h

JANVIER

Jeudi 9 : AG Classes en 5 - Salle de la Gare

Vendredi 10 : Vœux du Maire – Salle des Fêtes 19h

Vendredi 17 : AG Classes en 1 – Salle Saint Émile

Vendredi 17 : AG Classes en 9 – Salle de la Gare 19h

Vendredi 17 : Classes en 8 - Maison Communale

Vendredi 24 : AG Classes en 2 – Salle de la Gare 20h30

Quelques nouvelles de Graines d'Actions

Fabienne LE HENAFF renouvelle son groupe de paroles aidant.e.s / aidé.e.s de 19h à 20h30 tous les premiers mardis de chaque mois pour des échanges collectifs et propose également aux mêmes dates de 17h30 à 18h30 des rendez-vous planifiés d'écoute personnalisée d'une heure.

Cet automne, le broyage collectif se déroulera les **22 et 23 novembre**.

Nous souhaitons organiser une conférence sur les espèces exotiques envahissantes. A ce jour, nous avons du mal à trouver un intervenant disponible pour l'animer. Nous serons contraints de décaler cette action à l'année prochaine. C'est dommage car une information des Marcillois à ce sujet nous paraît très importante (il n'y a pas que la renouée du Japon qui pose problème !).

Nous envisageons de réaliser le **24 novembre 2024** un atelier lowtech. Quèsaco : c'est la production d'objets utiles sans avoir recours à des technologies afin d'éveiller l'intérêt de toutes les générations !

Enfin, le Film sur le Renard co-réalisé par Laurent DESFOURS est en phase de finalisation avec une parution d'ici la fin de l'année, nous allons voir avec Laurent si une diffusion en avant première est toujours d'actualité. Enfin, pour votre information, nous nous sommes proposés pour participer à la réflexion sur les transports doux sur notre Communauté de Communes, à suivre !

Jean-Louis RATAIL



L'association DPM (Défense du Paysage Marcillois) poursuit les actions explicitées lors de la dernière Assemblée Générale.

Des riverains ont alerté la DPM concernant le projet de reconstruction de la ligne aérienne à très haute tension de 63000 Volts. Cette ligne, installée depuis près d'un siècle arrive en fin de vie. Depuis 1927, les habitants supportent cette servitude et toutes les nuisances associées.

Le projet actuellement envisagé consisterait à modifier quelque peu le tracé enjambant à 2 reprises la voie ferrée. Cette ligne, supportée par des pylônes d'une hauteur de 25 mètres, beaucoup plus imposants que l'existant, dépasserait l'environnement du cimetière jusqu'à la zone artisanale pendant un siècle.

Elle surplomberait le City-Stade, les salles des fêtes et les riverains, impactant aussi le champ de céréales du seul jeune agriculteur de la commune !

Un grand nombre de Marcillois s'inquiète de la reconstruction de cette ligne aérienne.

Une telle construction aujourd'hui n'est plus appropriée en milieu péri-urbain d'autant plus que notre beau village a la chance de compter, parmi son patrimoine architectural, un château classé aux Bâtiments de France.

La présence de cette ligne aérienne est incompatible avec la préservation du cadre de vie des Marcillois.

Nous souhaitons que cette réhabilitation passe par une ligne enterrée.

Il est urgent d'agir pour faire enterrer cette ligne par RTE (Réseau de Transport d'Electricité)

Des villages l'ont fait, pourquoi pas le nôtre ?

Vous aimez votre commune ? Vous voulez préserver votre environnement harmonieux et sécuritaire ?

Rejoignez DPM pour peser sur votre avenir
adpm69380@gmail.com / 06 14 92 58 80

Défense du Paysage Marcillois

Crédits images :

Mairie de Marcilly d'Az,

AJC>COM, Conception et réalisation :

Agence AJC>COM - 69400 Pouilly le M

www.ajc.com.fr

